

Domloup

Le Domaine du Tertre est désormais officiellement ouvert

Il aura fallu cinq années pour en arriver là, mais le Domaine du Tertre a été officiellement inauguré samedi dernier. Les tractopelles, pour la première fois en action, avaient dégagé un espace aménagé pour la circonstance.

Les élus, les aménageurs des groupes Launay et Lamotte, Patrick Lepriol, architecte urbaniste, concepteur du projet étaient là pour marquer la fin de cette longue phase de préparation et pour témoigner de cette pugnacité qui caractérise les bâtisseurs.

1 020 logements sur 74 ha

Jacky Lechable a notamment rappelé les caractéristiques et la dimension du projet. Sur 74 ha, ce sont 1 020 logements, soit 605 lots, qui sont à bâtir, sur une moyenne de 460 m². 315 logements collectifs en entrée de bourg sont également prévus, ainsi qu'une nouvelle entrée de ville dans l'axe de la RD32.

Par ailleurs, c'est une résidence seniors de 100 logements qui reste à penser. La tranquillité et la sécurité seront assurées par un boulevard urbain unique desservant ces hameaux et la création de liaisons douces, une passerelle sur le Rimon.



Le Domaine du Tertre, qui alimente l'activité des élus et des bâtisseurs, est devenu une réalité ce samedi.

Les équipements nécessaires accompagneront la réalisation du projet, comme la salle culturelle, la salle de sport ou les terrains de foot. Surtout, la vallée du Rimon deviendra le poumon vert et central du nouveau Domloup, intégrée dans l'urbanisation.

Diversifier et étoffer les zones vertes

Repensé et réaménagé, le plan d'eau

permettra la gestion des eaux pluviales et un autre hydrosystème paysager. Enfin, préservation et respect de l'environnement seront les maîtres mots du projet, qui conduisent à diversifier et étoffer les zones vertes.

A l'occasion de l'inauguration, Jacky Lechable n'a pas manqué de remercier tous les artisans et décideurs qui, depuis cinq ans, ont construit le Domaine du Tertre. Des hommages particuliers ont été rendus à André

Lelièvre, maire-bâtitteur, à Jacky Lechable, le porteur du projet, Béatrice Biet, directrice des services « particulièrement réactive » et Franck Launay qui « sait redonner des lettres de noblesse au métier d'aménageur ».

C'est alors qu'André Lelièvre a déclaré le Domaine du Tertre, sa place et son avenue des Droits de l'Homme comme officiellement ouverts.

Un « tilleul de la tolérance » planté symboliquement



Franck Launay, Jean-Marc Trihan (groupe Lamotte), Patrick Le Priol (Univers), Jacky Lechable et André Lelièvre ont planté symboliquement le tilleul de la fidélité et de la tolérance.

Les aménageurs ont planté ensemble un tilleul, symbole de fidélité et « de liberté ». André Lelièvre a souhaité que « cet arbre prenne ses racines dans les fondamentaux de l'homme que

sont la dignité, le respect et la tolérance, le progrès social sans distinction de race, de couleur ou de religion. »

La déclaration des Droits de l'Homme scellée dans l'avenue



Assistés d'André Lelièvre, Enora, Melaine et Quentin, scellent la déclaration dans la pierre.

Enora, Melaine et Quentin, de jeunes domloupéens, ont lu la déclaration des Droits de l'Homme. Cosigné par tous les responsables du projet du

Domaine, le document a été scellé dans une pierre située sur l'avenue des Droits de l'Homme, cordon ombilical du futur Domaine du Tertre.

Suite D0110UP

Conseil communautaire : le schéma de développement approuvé

Le conseil communautaire réuni le 15 novembre 2011 à Domlo up a approuvé le schéma de développement économique qui définit la programmation de création et d'extension des zones d'activités et les modalités de gestion des zones d'activités communautaires.

Il a validé la prise en charge des modalités de sortie de la commune de Piré-sur-Seiche de la communauté de communes de la Roche-aux-fées, qui, sous réserve des ajustements de fin d'année et du vote définitif par le conseil communautaire de la Roche-aux-Fées, s'élèverait à 397 101 €,

décomposés comme suit : zone d'activité initiale du Ballon 88 209 € HT, extension de la zone d'activité du Ballon 58 892 € HT, rétrocession de la vitrine du Ballon 250 000 €.

Le conseil a choisi le cabinet LRCG, pour un montant de 113 355 € sur 3 ans pour la réalisation et l'impression du journal de la communauté de communes. Il choisit le cabinet Autremen, sur la phase préalable et la phase 1 de la sensibilisation au développement durable, pour un montant de 14 800 € HT qui contribuera à la mise en place du nouvel agenda 21.

Le conseil a également retenu la

société Kéolis Armor pour assurer le transport des écoles, collèges et centres de loisirs des communes vers la piscine Inoxia ainsi que vers les équipements culturels et les manifestations culturelles organisées dans la communauté de communes.

Par ailleurs, le cabinet SCE aménagement et environnement a été choisi pour contribuer à la réalisation du plan vélo défini par la communauté de communes. Les services de ce cabinet seront mis gratuitement à disposition des communes.

Le conseil a renouvelé, auprès du conseil général, la demande de

délégation de compétence pour le transport des personnes à mobilité réduite.

Enfin, le conseil a décidé d'adhérer à l'association départementale Collectif bois bocage, qui facilite l'organisation de la filière bois pour l'alimentation des chaudières à énergie bois et désigne l'entreprise Qualiconsult, pour un montant de 1 440 € HT en charge de la coordination sécurité et protection du chantier de construction de logements pour la gendarmerie.